

### Affaires courantes

Les dispositions de la Loi sur le SCRS qui prévoyaient la création du Comité externe de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, relevant directement du Parlement et du bureau de l'inspecteur général faisant rapport au ministre, ont constitué des innovations clés dans le domaine de renseignement de sécurité au Canada.

#### [Traduction]

C'est principalement grâce au CSARS et à ses rapports annuels présentés au Parlement, ainsi qu'au bureau de l'inspecteur général, qui présente au solliciteur général un certificat annuel, que les solliciteurs généraux ont si bien pu s'acquitter de leurs responsabilités en matière de contrôle du SCRS et de leur obligation de répondre de ses activités. Cinq ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur le SCRS et de la Loi sur les infractions en matière de sécurité, un comité spécial du Parlement a examiné leur application.

En 1991, dans un document intitulé *Maintenir le cap*, qui constituait sa réponse au rapport du comité, le gouvernement d'alors s'est engagé à faire une déclaration annuelle sur la sécurité nationale devant le Parlement et à déposer un rapport public préparé par le directeur du SCRS. Notre système de surveillance et de contrôle, qui fait intervenir les trois pouvoirs—exécutif, judiciaire et législatif—, fonctionne bien.

En fait, depuis sa création, le service a constamment fait l'objet d'examen et d'ajustements, ce qui devrait être rassurant pour tous les Canadiens. C'est ainsi que dans son rapport annuel de 1992-1993, que j'ai déposé à la Chambre peu après avoir été nommé solliciteur général, le CSARS a conclu que «le fonctionnement du SCRS a été conforme à la loi et efficace.»

Aujourd'hui, le service doit faire face aux changements constants et parfois spectaculaires du contexte mondial de la sécurité. Je fais plus particulièrement référence à l'effondrement de l'Union soviétique et à la fin de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest, qui constituait la principale source de préoccupation au sein du système de sécurité nationale.

Les députés doivent se demander si nous procédons à une réorientation et à une rationalisation de nos activités en fonction du contexte actuel du renseignement de sécurité. Ma réponse est oui. Il y a deux ans, mon prédécesseur a demandé au directeur du SCRS d'évaluer la manière dont le contexte changeant de la sécurité pourrait à la longue influencer sur le mandat du service.

Il lui a également demandé d'envisager comment, en conséquence, il faudrait structurer le service et de déterminer les répercussions de ses recommandations sur les ressources. Dans son rapport de l'an dernier, le directeur a conclu que, même si les tensions bipolaires de la guerre froide—tensions terrifiantes mais aussi rassurantes du fait qu'elles étaient connues—se sont dans une large mesure dissipées, une multitude de nouvelles menaces et de tensions sont apparues.

C'est en grande partie grâce à l'effondrement du Pacte de Varsovie que le gouvernement a pu effectuer de judicieuses coupures dans les ressources du service. Le nombre de postes, qui était de 2 760 en 1992 est tombé à 2 366 aujourd'hui, soit une réduction de 394 postes.

Selon les prévisions des dépenses pour l'exercice 1994-1995, le budget du SCRS est de 206,8 millions de dollars par rapport à 228,7 millions l'an dernier. Pour ce qui est de la réorientation, l'examen effectué par le directeur a confirmé qu'il était justifié de continuer à réduire les ressources affectées à la fonction de contre-espionnage et d'augmenter celles affectées à l'antiterrorisme.

● (1520)

Permettez-moi de vous citer un passage du rapport annuel du CSARS portant sur ce sujet: «Le Service a entrepris, nous en sommes convaincus, de réorienter ses activités de façon sensée et prudente[. . .] il en résultera un Service plus efficace dans sa lutte contre la menace que pose le terrorisme moderne à l'égard de sociétés postindustrielles aussi vulnérables et interdépendantes que la nôtre. Il pourrait aussi coûter moins cher au pays.»

#### [Français]

Monsieur le Président, notre approche doit rester prudente et ferme.

Nous devons bien peser les changements que nous effectuons dans la répartition de nos ressources en matière de renseignement de sécurité et faire preuve à la fois de fermeté et de souplesse dans cette réaffectation.

Même si la guerre froide est terminée, la situation dans le monde ne nous permet pas pour autant de nous reposer sur nos lauriers.

C'est à cette conclusion qu'en vient le directeur du SCRS dans son rapport public. Il reste un nombre considérable de services de renseignement étrangers travaillant contre les intérêts canadiens au Canada et à l'étranger.

Les activités des anciens adversaires de la guerre froide ont généralement diminué, mais elles n'ont en aucune façon été éliminées. L'arrestation récente d'un cadre supérieur de la CIA aux États-Unis, soupçonné d'avoir vendu un secret de son pays, semble confirmer cette affirmation.

#### [Traduction]

La principale menace pour le Canada est le terrorisme international et c'est pourquoi le SCRS consacre le gros de ses ressources opérationnelles à la lutte contre le terrorisme.

Le complot visant à faire sauter un temple hindou à Toronto, l'attentat à la bombe commis au *World Trade Center* à New York et le récent attentat terroriste contre l'aéroport de Heathrow, en Grande-Bretagne, mettent en évidence le fait que des sociétés ouvertes et démocratiques constituent des cibles de choix par leur vulnérabilité. Il ne faut pas oublier que des terroristes se servent du Canada pour planifier leurs opérations et pour lever des fonds en vue de mener leurs activités ailleurs.

La conclusion de l'évaluation de la menace par le SCRS est instructive et donne à réfléchir. Les terroristes continueront d'utiliser les dernières technologies et d'exploiter le mécontentement des extrémistes de droite et de gauche.

Plus il y aura de situations explosives dans le monde, plus le nombre de menaces éventuelles augmentera. C'est pourquoi nous devons nous assurer que le SCRS sera en mesure de faire enquête sur les menaces et d'analyser celles-ci, ainsi que de conseiller le gouvernement pour que ce dernier puisse prendre les mesures qui s'imposent.